Date de création : 07/03/95
Date de révision 2 : 29/04/03

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Norme
T01 - 102/12/92

Etiquetage Hygiène et Sécurité

☐ concerné
☒ non concerné

Renferme :
symbole(s) :
phrases de risques :
conseils de prudence :

Raison sociale : EUROCHIMIC - SOCHIPHARM
Adresse : ZI, rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

1. Identification du produit

1.1 Désignation commerciale : **API DETERGENT** **code : DUDUN**

1.2 Fournisseur :
☒ Fabricant
☐ Importateur
☐ Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

1.3 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Détergent tous usages.

1.4 Autres données :

2. Composition/informations sur les composants

-Préparation :

-Composants apportant un danger : Alkyl éther sulfate de sodium (CAS 68585-34-2 ; symbole XI. R36/38) : c<5%.

-Impuretés présentant un danger :

-Autres données :

3. Identification des dangers

4. Premiers secours

4.1 Contact avec la peau :
4.2 Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une solutio isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).
4.3 En cas d'inhalation :
4.4 En cas d'ingestion : Recours immédiat à l'assistance médicale.
Vêtements souillés : Les retirer et les réutiliser après décontamination.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Ininflammable et inexplosible en l'état
- recommandés :
- contre-indiqués :

5.2 Dangers spécifiques :
5.3 Méthodes particulières d'intervention :
5.4 Protection des intervenants :

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles : Eviter les projections oculaires.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
6.3 Méthodes de nettoyage : Endigage, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts de polyéthylène spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :
- Mesures techniques : Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.
- Précautions :
- Conseils d'utilisation : Ne pas mélanger à d'autres substances.

7.2 Stockage :
- Mesures techniques : Bacs de rétention.
- Conditions de stockage : Température entre 5°C et 30°C.
- Matières incompatibles : Aucune connue.
- Matériaux recommandés : Matières plastiques.
- Matériaux déconseillés : Aucun connu.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Mesures d'ordre technique :
8.2 Paramètres de contrôle :
8.3 Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire :
- Protection des mains : Gants ménagers.
- Protection des yeux :
- Protection corporelle :.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Etat physique :
- Forme : Liquide.
- Couleur : Vert.
- Odeur : Faible.

9.2 Valeur du pH : pur : 7 ± 0,2
9.3 Températures de décomposition : <0°C et >50°C.
9.4 Point d'éclair : non applicable.
9.5 Température d'auto-inflammation : non applicable.
9.6 Caractéristiques d'explosivité : non applicable.
9.7 Pression de vapeur : non mesurée.
9.8 Densité de vapeur : non mesurée.
9.9 Masse volumique : 1,020 ± 0,005 g/cm3 à 20°C.
9.10 Solubilité : Totale dans l'eau.
9.11 Coefficient de partage n-octanol/eau : non mesuré.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Stabilité : Stable
10.2 Conditions à éviter : Température <5°C et >30°C, lumière.
10.3 Matières à éviter : Aucune connue.
10.4 Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë :
11.2 Effets locaux : aucun effet indésirable constaté
11.3 Sensibilisation :
11.4 Toxicité chronique :
11.5 Toxicité à long terme :
11.6 Effets spécifiques :

12. Informations écologiques

12.1 Mobilité :
12.2 Persistance/dégradabilité :
12.3 Bioaccumulation :
12.4 Ecotoxicité :
12.5 Autres :Les agents tensio actifs sont biodégradables à plus de 90%.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne rejeter que de petites quantités fortement diluées. Laver les flacons à l'eau avant de les jeter. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou à une entreprise privée avec laquelle un marché est passé. Quant aux fûts, les remettre à un récupérateur agréé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

☒ **Non concerné** ☐ **Concerné**

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU,UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			

IMDG	Quantités limitées :	

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :	Qté limitée :	
Avion cargo :		

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Formule déposée au centre anti-poisons de Nancy. Tél : 03.83.32.36.36.